

Procès-verbal de L'Assemblée communale ordinaire du 21.05.2019

Présidence : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
Présents : 143
Majorité : 72
Scrutateurs : Mme Myriam Roulin et M. Patrick Buchs

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale « *Soyez les bienvenus à la septième assemblée de notre nouvelle commune fusionnée. Le programme de ce soir est chargé, puisque, outre les comptes 2018, la modification du taux d'impôt pour 2018 et la planification financière, nous devons approuver le règlement sur les eaux usées ainsi que 6 investissements.*

L'année 2018 a été chargée, de nombreux chantiers ont été pour une part terminés, pour une autre initiés. Nous sommes heureux de vous accueillir dans nos locaux rénovés à l'administration. L'accueil extrascolaire, dont le début de la construction a commencé l'été dernier est maintenant fonctionnel pour la plus grande satisfaction de ses usagers. Le chantier de la Route de Givisiez arrive également à son terme, dans les délais prévus. Le terrain synthétique est également terminé et nous espérons vivement pouvoir finaliser l'aménagement des pistes de pétanque avant l'été. »

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que l'Assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980 par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 3 mai 2019 et par distribution tous ménages du bulletin numéro 7. Le procès-verbal de l'Assemblée du 11 décembre 2018 était publié sur le site internet et une version papier était à disposition depuis 10 jours à l'administration communale. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Comme scrutateurs, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose **Mme Myriam Roulin** et **M. Patrick Buchs** et prie les personnes présentes qui n'auraient pas la qualité de citoyenne ou citoyen de se faire connaître auprès d'eux. Les délibérations sont enregistrées pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ordre du jour

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si l'ordre du jour suscite des questions ou des commentaires. Ce n'est pas le cas.

1. PV de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du 11.12.2018

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques ou commentaires relatifs à ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le procès-verbal de l'Assemblée du 11.12.2018 à une majorité évidente.

2. Comptes 2018 et rapport de la commission financière

2.1 Comptes de fonctionnement

M. Christian Vorlet, Conseiller communal présente les comptes 2018 qui sont excellents.

Si les charges et les produits courants sont conformes au budget, des rentrées extraordinaires pour environ 3,3 millions ont amené un total de produits de 15 357 696 francs au lieu de 12 039 506 francs budgétisés.

En effet, d'une part les ventes de terrains ont généré un gain comptable de 1 500 000 francs, et d'autre part sur le plan de la fiscalité, les impôts sur les gains immobiliers ainsi que ceux des prestations en capital sont nettement plus importants que prévu.

Ainsi, le Conseil a mené une réflexion sur l'utilisation de ce bénéfice et a décidé de procéder à des amortissements extraordinaires pour un montant de 494 557 francs et une attribution aux réserves et provisions pour un montant de 2 800 000 francs.

Compte tenu de ce qui précède, les charges s'élèvent à 15 300 205 francs au lieu de 12 031 780 figurants au budget.

Les comptes de fonctionnement 2018, après amortissements extraordinaires et attribution aux réserves et provisions, présentent un bénéfice de 57 491.50 francs.

Les charges et recettes nettes par dicastères sont présentées.

0. Administration

Total des charges nettes de CHF 965'677
(- CHF 32'306 par rapport au budget)

Charges :

- + CHF 11'000 Frais de port

Produits :

- + CHF 40'000 Indemnités journalières

1. Ordre public

Total des charges nettes de CHF 237'531
(- CHF 18'333 par rapport au budget)

Charges :

- + CHF 13'000 Solde pompier (intégration prestations spéciales police de route)

Produits :

- - CHF 19'000 Achat de matériel

2. Enseignement et formation

Total des charges nettes de CHF 3'567'244
(+ 60'344 par rapport au budget)

Charges :

- + CHF 17'000 Matériel scolaire
- - CHF 41'000 Transports (2x budget)
- + CHF 60'000 Heures conciergerie
- + CHF 16'000 Eau, électricité
- + CHF 15'000 Entretien machines
- - CHF 16'000 Piscine – spectacles

Produits :

- - CHF 8'000 Ecolage
- - CHF 9'000 Participation parents

3. Culte, culture et loisirs

Total des charges nettes de CHF 528'861
(+ CHF 44'185 par rapport au budget)

Charges :

- + CHF 29'300 installations sportives (clôture tennis, électricité)
- + CHF 13'500 Installations sportives des forêts

4. **Santé**

Total des charges nettes de CHF 910'116
(+ CHF 30'176 par rapport au budget)

Charges :

- + CHF 25'000 *Homes médicalisés
- + CHF 9'000 *Soins ambulatoires

5. **Affaires sociales**

Total des charges nettes de CHF 1'501'629
(- CHF 112'572 par rapport au budget)

Charges :

- + CHF 26'000 Salaires AES (+ de places)
- + CHF 13'000 Crèches
- + CHF 52'000 *Institutions spécialisées
- - CHF 83'000 Aides matérielles
- - CHF 10'000 *Service social régional (SSR)

Produits :

- + CHF 26'000 Participation parents AES

6. **Transports et communication**

Total des charges nettes de CHF 1'229'233
(- CHF 60'244 par rapport au budget)

Charges :

- - CHF 22'000 Achat matériel
- - CHF 25'000 Entretien routes
- + CHF 51'000 Déneigement
- - CHF 17'000 Modération trafic
- - CHF 13'000 Amortissements
- - CHF 19'000 Trafic régional

Produits :

- + CHF 23'000 indemnités journalières

7. Aménagement et environnement

Total des charges nettes de CHF 337'858
(- CHF 53'402 par rapport au budget)

Approvisionnement eau (couverture 100%)

Charges

- + CHF 10'000 Achat eau
- + CHF 17'000 Taxes de transit
- + CHF 10'000 Achat compteurs
- + CHF 19'000 Versement réserve

Produits

- + CHF 23'000 Vente eau

Protection des eaux (couverture 100%)

Charges

- + CHF 35'000 Versement réserve

Produits

- + CHF 43'000 Taxes utilisations

Déchets (couverture 72%)

Charges

- CHF +10'000 TVA

Aménagement

Charges

- + CHF 40'000 Traitement personnel

Produits

- + CHF 77'000 Participation PAL de tiers

8. Economie

Total des charges nettes de CHF 24'014
(- CHF 70'937 par rapport au budget)

Charges :

- - CHF 20'000 Cité de l'énergie

Produits :

- + CHF 48'000 Rétribution énergies (rétribution unique)

9. Finances et impôts

Total des recettes nettes de CHF 9'359'653
(- CHF 162'784 par rapport au budget)

Produits :

- - CHF 318'000 Revenu personnes physiques
- - CHF 9'000 Fortune personnes physiques
- + CHF 60'000 Impôts à la source
- + CHF 112'000 Prestations en capital
- - CHF 99'000 Revenu personnes morales
- + CHF 79'000 Contribution immobilière
- + CHF 700'000 Gains immobiliers
- + CHF 715'000 Mutations
- + CHF 449'000 Aide Fusion

2.2 Compte des investissements

M. Christian Vorlet présent le compte des investissements 2018 présente un montant net d'investissement de CHF 5'154'627.95 pour un total de charges de CHF 6'802'476.15 et un total de recettes de CHF 1'647'848.20.

Le bilan est présenté par **M. Christian Vorlet**. L'évolution de l'actif et du passif, des dettes, des frais financiers, des emprunts bancaires ainsi que la capacité d'investissement selon le service des communes sont commentées.

Rapport de la Commission financière

Mme Amélie Collaud fait part du rapport de la Commission financière : « *Sur la base du rapport de révision, à l'unanimité des membres présents, la commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter les comptes 2018 présentant un excédent de produits de CHF 57'491.50* ».

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'assemblée accepte les comptes 2018 à l'unanimité.

3. Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques, de 0,75 à 0,70, uniquement pour l'année 2018

M. Christian Vorlet indique que le Conseil communal a réparti le bénéfice extraordinaire de plusieurs manières dont une baisse d'impôts rétroactive pour l'année fiscale 2018, à savoir une diminution du taux de 75 ct. à 70 ct. par franc payé à l'Etat, pour les personnes physiques uniquement. Il n'y a pas de baisse pour les personnes morales. Le taux reste à 75 ct. pour les années futures. Le coût de la mesure est d'environ CHF 500'000, une réserve a été constituée à cet effet dans les comptes 2018. **M. Christian Vorlet** souligne que soit l'assemblée accepte, soit l'assemblée refuse l'ensemble des points en un seul paquet. Il n'est pas possible de faire du « cherry picking » et de le modifier. **M. Christian Vorlet** précise encore que les taxations communales 2018 ont été retenues en attendant le résultat du vote de l'assemblée. Cela permet d'éviter d'avoir à envoyer des rectifications en cas d'acceptation par l'assemblée.

M. Ingo Nungässer demande ce que cela cache.

M. Christian Vorlet répond que cela ne cache rien. Le Conseil communal a fait une réflexion sur la manière d'attribuer le résultat et la baisse d'impôts en est une.

M. Patrick Buchs demande si la réduction des dettes communales était une option pour l'utilisation du bénéfice.

M. Christian Vorlet indique que la réduction des dettes était une option. Le Conseil a opté pour la constitution de réserves, ce qui permettra de ne pas augmenter la dette pour certains investissements futurs.

Au vote, l'assemblée accepte la modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques, de 0.75 à 0.70, uniquement pour l'année 2018 par 135 voix (oui), contre 5 voix (non) et 3 abstentions.

4. Planification financière

M. Christian Vorlet présente l'évolution du coefficient d'impôt d'équilibre, des charges et des produits pour les prochaines années.

5. Approbation du Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux a été présenté à l'assemblée communale de décembre dernier, puis en mars lors de la soirée d'information. Comme cela est indiqué dans le bulletin, la taxe micropolluant a été intégrée dans la taxe d'exploitation, mais le reste du règlement est inchangé. Le Conseil communal tient à la transparence des coûts découlant d'une part du réseau communal de canalisations et d'autre part du traitement de ces eaux dans les installations intercommunales. Elle précise encore que le règlement communal, tout comme les lois cantonales et fédérales, n'ont pas pour objectif d'inciter aux économies d'eau.

Après l'explication des principes des calculs des taxes, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** ouvre la discussion.

M. Marcel Bertschy a comparé le règlement présenté avec le projet de règlement de Belfaux et y a trouvé d'importantes différences.

Mme Anne-Elisabeth Nobs remarque que tout n'est pas comparable avec Belfaux, le taux d'impôt est de 82 ct., par exemple. Le règlement de Belfaux est actuellement à l'étude. Les calculs ont été effectués d'après les installations et les frais de Corminboeuf.

M. Marcel Bertschy demande le vote à bulletins secrets.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le vote s'effectuera après la discussion.

M. Jean-Marc Angéloz indique que le règlement impose une vignette sur les chambres pour financer la STEP et les canalisations.

Mme Anne-Elisabeth Nobs précise qu'il est tenu compte des équivalents-habitants dans les taxes de raccordement pour la STEP.

M. Jean-Marc Angéloz demande s'il y a urgence à adopter ce nouveau règlement.

M. Christian Vorlet indique que le plaidoyer doit être fait aux chambres fédérales, qui ont décidé que les communes doivent provisionner des montants pour les investissements futurs. Les lois imposent, par exemple, la taxe micropolluant, la commune n'a pas la possibilité de faire autrement. Chaque commune devra présenter son règlement. Un jour, le règlement sera imposé. **M. Christian Vorlet** précise qu'avec ou sans règlement, la commune reçoit une facture de CHF 9.00 par habitant via la STEP. Le Conseil communal a décidé de modifier la proposition de règlement par rapport à celle présentée en décembre 2018, et a intégré ces CHF 9.00 dans les taxes. Il précise encore qu'il n'y a pas de taxe sur les chambres mais sur les équivalents-habitants.

M. Jean-Marc Angéloz estime que le financement par les impôts est plus juste que les taxes.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que la commune n'a pas le droit de financer les chapitres des eaux par des impôts.

M. Jean-Marc Angéloz demande quel est l'équivalent-habitant d'une villa de 5 pièces habitée par un couple ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que la taxe de base qui sert à couvrir les frais fixes des installations qui sont dimensionnées en fonction du bâtiment qui peut accueillir 5 personnes. Par contre, les frais variables dépendent de la consommation d'eau. **Mme Anne-Elisabeth** indique que la commune doit couvrir CHF 154'000 pour le réseau communal et CHF 84'000 pour la STEP. Le Conseil communal a opté pour la transparence, mais qu'importe la manière de répartir ces montants, ils ne peuvent pas provenir des impôts.

M. Claude Mindel rappelle qu'un citoyen avait demandé une simulation pour une dizaine de cas différents lors de la séance d'information. Il s'étonne que le Conseil communal fasse une proposition où rien ne change, alors que l'assemblée a refusé le règlement en décembre. Il relève également que la fourchette de 0.15 à 0.25 est très large. Il remarque également qu'à l'époque de son installation, l'indice était à 0.25 et qu'il est maintenant à 0.4. L'indice va-t-il rester à 0.4 ? Il s'oppose à cette liaison entre les indices et les taxes. Il remarque enfin que quelque chose a été calculé pour les eaux claires sur les routes. La récupération des eaux claires ne doit pas être faite chez les propriétaires privés.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond à cette dernière remarque. Les surfaces imperméables des routes sont incluses dans le nombre total de mètres carrés imperméabilisés, donc on en tient compte. Elle précise que le Conseil communal a prévu une réserve de CHF 500'000 pour que le passage de 0.15 à 0.25 ne soit pas applicable immédiatement. Le Conseil communal est déterminé à garder ce taux de 0.15 tant que les frais sont couverts. Elle précise que le calculateur qui permet de chiffrer autant de situations que souhaité, est disponible sur le site internet de la commune (<http://www.corminboeuf.ch/amenagement-environnement/environnement/calcul-des-taxes-devacuation-et-epuration-des-eaux.html>).

Un citoyen demande pourquoi est-ce que l'on n'introduit pas un tarif permettant d'économiser l'eau. Par exemple, les premiers m³ pourraient être très bon marché, puis un tarif progressif pourrait être appliqué.

M. Christian Vorlet répond que la loi n'autorise pas de faire la taxe de base en fonction du prix du m³. La taxe de base doit couvrir les frais des infrastructures existantes, de rénovation et des infrastructures futures.

Mme Anne-Elisabeth Nobs estime que cette proposition serait très difficile à appliquer. A partir de quel seuil augmente-t-on le prix du m³, que fait-on pour les familles ? Dans tous les cas, il s'agit de répartir CHF 154'000 pour 150'000 m³.

M. Georges Maillard indique qu'il s'agit de la première assemblée de Corminboeuf à laquelle il assiste. Il est très surpris de retrouver les mêmes propos de l'ancien Syndic qui a des propos généralement très directifs, voire même parfois dictatoriaux. Il l'a signalé une fois et cela ne lui a pas valu beaucoup d'amitiés. Il s'étonne qu'un règlement refusé en décembre soit présenté de façon quasi-identique 6 mois plus tard. Le principe du pollueur-payeur n'est pas appliqué. Il n'a pas été tenu compte de toutes les remarques des citoyens. On continue à insister sur les chambres vides qui ne

polluent pas, c'est le citoyen qui pollue. Il demande que le cirque des locaux vides soit stoppé.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que c'est clairement le dimensionnement des infrastructures qui est utilisé pour les calculs. La commune n'a pas la possibilité de modifier les lois, la marge de manœuvre est très restreinte.

M. Georges Maillard indique que les lois se changent.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que les lois ne se changent pas au niveau communal.

M. Georges Maillard indique qu'il faut tenir compte des citoyens qui sont le pouvoir législatif. Le Conseil communal est le pouvoir exécutif et n'a pas tenu compte des avis donnés en décembre. Il n'y a rien de neuf dans le nouveau projet. Il indique que le Conseil communal dit qu'il fait le plus possible et le mieux possible, il pense qu'il y a mieux encore à faire.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande à l'assemblée de se prononcer sur le vote à bulletins secrets. (28 voix sont nécessaires pour atteindre 1/5 des voix et obtenir le vote à bulletins secrets). **26 voix sont en faveur du vote à bulletins secrets. Celui-ci est donc refusé.**

Au vote, l'Assemblée communale refuse le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux par 58 voix (oui) 17 abstentions et 68 voix (non).

6. Investissements

6.1 Concept zones 30 km/h et vote du crédit y relatif

La vision du Conseil communal concernant le concept des zones 30 km/h a été présentée en séance d'information du 19 mars 2019.

Les zones 30 Km/h prévues visent à améliorer la sécurité de tous les usagers et à réduire les nuisances sonores.

Ces réalisations sont prévues dans les quartiers de :

- Gibart / Evangile
- Montaubert / En-Là
- Combarod
- Chemin du Champ de la Vigne

La mise en place des zones 30 km/h telles que prévues par le Conseil communal (pour rappel : pas de mesures physiques, ni de rétrécissement de chaussée) pourrait être achevée en automne 2019.

Actuellement, la vision du Conseil communal diffère de celle des autorités cantonales responsables de l'approbation des mesures planifiées. Il n'est dès lors pas exclu que quelques modifications s'avèreront nécessaires lors de la réalisation de certaines mesures.

Malgré cette incertitude et afin de ne pas retarder une mise en œuvre rapide des mesures concrètes, **le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter un crédit d'investissement de CHF 100'000.- TTC.**

Cet investissement sera financé par un emprunt.

Les frais financiers se montent à 2 % pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 4 %.

Mme Amélie Collaud lit le préavis de la commission financière : « *La commission financière, à la majorité des membres présents, recommande à l'assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 100'000.-. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2 % pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 4 %.* »

M. Jean-Philippe Doutaz relève que le Conseil communal souhaite implanter des zones 30 km/h sans mesure de ralentissement du trafic. La crainte de nombreux citoyens est que si le V85 (85% des véhicules contrôlés doivent respecter la limitation dans la zone définie) n'est pas atteint, le marquage de places de stationnement, qui interdira le parage hors taxes, soit décidé par le Conseil communal.

M. Dario Viel indique que suite aux mesures de vitesse effectuées, ensuite des rapports d'étude ont été établis par les ingénieurs. La conclusion est qu'il doit être possible d'atteindre la norme V85 sans mesure physique. Les services étatiques ne partagent pas ce point de vue, en tous cas pas pour tous les quartiers. Le Conseil communal demande que le canton laisse la chance au projet de fonctionner sans mesures physiques. Si la norme V85 n'est pas respectée, le Conseil communal devra

alors décider l'abandon des zones 30 km/h et un retour au 50 km/h ou la mise en place de mesures physiques.

M. Daniel Angéloz constate que la sécurité et la réduction des nuisances sonores sont prises en considération. À la séance d'information du 19 mars 2019, constatant que la Route d'Amont n'était pas incluse dans le concept, une pétition a été lancée pour demander d'étudier la zone 30 km/h à la Route d'Amont.

M. Dario Viel répond que la commune a bien reçu la demande d'étudier la possibilité de mettre la Route d'Amont à 30 km/h. Des relevés de vitesse vont être effectués. Un rapport va être demandé à l'ingénieur. Après prise de connaissance du rapport, si le Conseil communal approuve cet objet, le rapport sera transmis aux services concernés avec la demande de zone 30 km/h.

M. Dario Viel relève que si la Route d'Amont est mise en zone 30, la question se pose de mettre également la Route de Givisiez en zone 30.

M. Daniel Angéloz souligne que la demande de la pétition était l'intégration de la Route d'Amont dans le concept actuel. Il estime que le processus décrit va prendre beaucoup de temps.

M. Dario Viel précise qu'avant de demander une zone 30, un comptage est obligatoire. Sans cela, aucune autorisation ne sera délivrée par le canton.

M. Yvan Duratny relève que de nombreux camions partent de la zone industrielle. Il y a d'importantes nuisances olfactives et auditives. Faut-il attendre qu'un accident arrive pour prendre des mesures ? Avec de la bonne volonté, il y a moyen de contourner les règlements.

M. Dario Viel répond que les aspects décrits vont être pris en compte. Le message du citoyen est bien compris par le Conseil communal.

M. André Demierre estime que le concept zones 30 est un bon concept. Le processus pour l'obtention de l'autorisation des zones 30 est long et complexe. Réduire la vitesse permettra d'avoir moins de bruit et moins de dangers, mais cela ne réduira pas le nombre de véhicules.

Si des mesures physiques sont nécessaires, les places de parc sont à éviter car elles créeraient des problèmes de stationnement ailleurs.

M. Dario Viel indique que si des mesures physiques sont nécessaires, il s'agira plus certainement d'un rétrécissement de la chaussée. Il n'y aura pas de marquage de places de stationnement.

Mme Marie-Thérèse Simonet constate qu'au quartier du Gibart, il n'y a eu aucun accident. Les automobilistes font attention. Elle estime qu'il est inutile de dépenser de l'argent dans un quartier qui n'en a pas besoin.

M. Dario Viel indique que le constat de nullité d'accident vaut aussi pour Combarod et Montaubert. Les études pour les zones 30 ont été entreprises car il s'agissait d'une demande de la population. Si l'assemblée décide de refuser le crédit, elle donne décharge au Conseil communal.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique qu'il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir un accident pour prendre des mesures. Si les zones 30 km/h permettent d'éviter un accident, elle estime que ça vaut la peine.

Joseph Vonlanthen dit que, selon lui, il manque un concept général. Il faut laisser passer le trafic. Il doute que le canton accepte que la Route de Givisiez passe à 30 km/h. L'avis des habitants doit aussi être pris en compte. Il y a peut-être d'autres quartiers où c'est nécessaire.

M. Angéloz propose de limiter le nombre de voitures dans la commune par la gratuité des transports publics.

Mme Anne-Elisabeth Nobs rappelle qu'il s'agit d'un mandat de la population d'étudier la mise en zone 30. Le Conseil communal propose un projet redimensionné par rapport à 2016, sans marquage de places de parc.

Un comptage sera organisé à la Route d'Amont qui subit actuellement une surcharge de trafic car la Route de Givisiez est fermée.

Le fait que le Conseil communal avance petit à petit, un quartier après l'autre n'est pas la conséquence d'un manque de concept.

Au vote l'Assemblée communale approuve cet investissement par 96 voix, 16 abstentions et 31 refus.

6.2 Traversée du village et vote du crédit y relatif

Mme Anne-Elisabeth indique en préambule que le Conseil communal a décidé de ramener la demande de crédit à CHF 100'000, modifiant ce qui a été publié dans le bulletin d'information. Ce montant permettra de réaliser ce qui est clairement autorisé par les services étatiques. Le projet est présenté dans son entier.

M. Dario Viel explique que la vision du Conseil communal pour la modération du trafic sur les routes communales et cantonales a été présentée en séance d'information du 19 mars 2019.

Les mesures de modération de trafic sur les routes communales et cantonales telles que prévues par le Conseil communal visent à un renforcement important de la sécurité, une réduction du bruit et de la vitesse ainsi qu'une amélioration du flux de circulation.

Ces modérations de trafic sont prévues sur les routes suivantes :

- Zone école (pose feux piétons, conduite flux piétons)
- Route Matran / entrée village (réduction vitesse, feux piétons / radar)
- Route Belfaux/Combarod (pose feux piétons / radar, arrêt bus)
- Route du Haut et Route de Chésopelloz (réduction vitesse, aménagement bande cyclable)

La mise en œuvre des mesures telles que prévues par le Conseil communal pourrait se faire idéalement selon la planification suivante :

- 1^{ère} étape : réduction de la vitesse autorisée : automne 2019
- 2^{ème} étape : feux, radars, arrêts de bus : printemps 2020 au plus tard.

Actuellement, la vision du Conseil communal diffère de celle des autorités cantonales responsables de l'approbation des mesures planifiées. Il n'est dès lors pas exclu que des modifications s'avèreront nécessaires lors de la réalisation des mesures.

Malgré cette incertitude et afin de ne pas retarder une mise en œuvre rapide des mesures concrètes (vote ultérieur par l'Assemblée communale des crédits nécessaires), le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter un crédit d'investissement de CHF 100'000.- TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2 % pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 4 %.

M. Dario Viel présente un tableau indiquant quels sont les objets dûment autorisés qui sont soumis au vote du crédit de l'assemblée ce soir.

Mme Amélie Collaud lit le préavis de la commission financière : « *La commission financière, à la majorité des membres présents, recommande à l'assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 100'000.-. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2 % pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 4 %.* »

M. Jean-Philippe Doutaz se pose beaucoup de questions sur le projet présenté.

M. Dario Viel précise qu'un montant de CHF 250'000 était prévu pour la croisée de la Rte d'Amont – Rte de Belfaux. A partir de décembre 2019, une ligne de bus Chésopelloz - La Sonnaz va être ouverte. Ceci a des répercussions sur la croisée des Routes d'Amont et de Belfaux qui se trouvent sur le domaine public cantonal. Le canton a repris les projets de déplacements et de réaménagements des arrêts de bus, de la signalisation ainsi que des passages piétons. Le projet avec une clé de répartition sera présenté le moment venu à l'assemblée.

M. Jean-Philippe Doutaz ne comprend pas l'objet mis au vote de l'assemblée ce soir.

M. Dario Viel précise que les objets soumis au vote de l'assemblée ce soir sont un aménagement routier à Chésopelloz (le Haut) pour ralentir les véhicules et, dans le sens de la montée, le marquage d'une piste cyclable ; au rond-point de la Route Jo-Siffert, la création d'un passage pour piétons avec îlot pour permettre le passage vers la déchetterie ou la pharmacie et l'abaissement de la vitesse de 80 km/h à 60 km entre les localités de Chésopelloz et Corminboeuf.

Les autres objets ont été soumis au canton, la solution n'est pas encore connue. Des informations plus précises seront présentées lors des prochaines assemblées.

Mme Anne-Elisabeth Nobs précise que les intentions globales sont présentées mais le crédit demandé ce soir se monte à CHF 100'000 pour réaliser ce qui est clairement autorisé par les services étatiques.

M. Martin Despond ne voit, personnellement, pas le problème de vitesse. Voter sur un objet sans connaître les résultats des mesures est compliqué pour lui.

M. Dario Viel indique que les mesures ont été faites dans le cadre des feux-radars que le Conseil communal souhaite installer à la Route de Matran. Les vitesses ont été mesurées par la police et le radar pédagogique de la commune. Le V85 (85 % des véhicules respectent la limitation de vitesse) est largement atteint. Le Service des ponts et chaussées estime que les vitesses relevées ne sont pas assez élevées pour justifier des mesures. La position du Conseil communal prend en compte les souhaits et les demandes des citoyens, pour insister pour mettre en place des mesures pour ralentir la vitesse.

M. Dario Viel explique que la Route de Belfaux, la Route du Centre et la Route de Matran sont des routes cantonales. C'est pour cela que les mesures proposées par le Conseil communal (feux, limitations de vitesse) doivent être soumises au canton pour approbation. Les normes et les lois s'opposent aux demandes des citoyens.

M. Edwin Gruber demande des précisions sur les objets soumis au vote.

Mme Anne-Elisabeth Nobs résume les demandes dûment validées pour lesquelles le crédit de CHF 100'000 est demandé à l'assemblée :

- La création d'un passage piétons avec un îlot à la Route Jo-Siffert pour créer un passage de la déchetterie à la pharmacie (d'autres passages piétons ont été demandés en collaboration avec la commune de Givisiez sur la longueur de la Route Jo-Siffert).
- L'élargissement de la bordure en descente de la Route du Haut, dans le but de ralentir la vitesse des véhicules qui descendent vers le stand de tir et la pisciculture.

- Un abaissement de la limitation de la vitesse à la sortie de Chésopelloz jusqu'au quartier de l'Évangile. Actuellement la vitesse est limitée à 80 km/h. Le canton a autorisé une limitation à 60 km/h jusqu'à l'entrée de Corminboeuf, dans l'autre sens également.
- Une piste cyclable sera marquée à la montée de Chésopelloz vers Corminboeuf.

Les habitants de la Route d'Amont ont fait parvenir au Conseil communal une pétition pour l'étude du 30 km/h, les habitants du Village suisse en ont également fait parvenir une demandant au Conseil d'entreprendre des actions dans le but de ralentir la vitesse pratiquée.

Le Conseil communal souhaite entreprendre rapidement ces travaux, sans attendre un accident.

Au vote l'Assemblée communale approuve cet investissement par 114 voix, 20 abstentions et 9 refus.

6.3 Construction de vestiaires et sanitaires dans la zone sportive et vote du crédit y relatif

M. Dominique Rhême, Conseiller communal, présente le projet de construction de vestiaires et sanitaires dans la zone sportive. Le projet de 156 m² comprendra 2 vestiaires + douches, 4 sanitaires (dont 2 accessibles par l'extérieur), 1 local matériel (1 armoire par équipe), et 1 local technique. Ces vestiaires auront une base préfabriquée, avec une couverture plate. L'énergie sera fournie par le chauffage à distance.

M. Dominique Rhême indique que le FC compte actuellement plus de 200 joueurs dont 110 juniors. Les équipes sont parfois mixtes. Dans les plans d'entraînement, on constate qu'il y a plusieurs rotations de 3 équipes. Le projet permettra d'apporter un confort pour les usagers principaux. Les petits vestiaires pourraient être également mis à disposition du tennis durant la journée, par exemple.

Mme Amélie Collaud lit le préavis de la commission financière : « *La commission financière, à la majorité des membres présents, recommande à l'assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 325'000.-. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2 % pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 3 %.* »

M. Patrick Buchs remarque que, pour la commune, le FC Corminboeuf est un élément important pour la cohésion sociale, car en dehors des lotos et l'assemblée communale, c'est le seul endroit où se rencontrer. La buvette et les vestiaires existent depuis 30 ans. Il y aura probablement des rénovations à faire dans un horizon de 10 ans. Au vu des finances communales, **M. Patrick Buchs** souhaiterait qu'un projet plus conséquent et durable soit envisagé.

M. Dominique Rhême indique que les projets ont un temps de préparation assez long. La création de cette structure ne met pas en péril l'état général de la buvette qui est bon. Le bâtiment de 1989 est parfaitement susceptible d'être maintenu en état encore de nombreuses années. Un projet de transformations lourdes, une surélévation comme cela a été envisagé pendant un temps, de l'avis des professionnels contient beaucoup d'inconnues. Il n'est pas souhaitable de retarder l'agrandissement des vestiaires de plusieurs années, ce qui risque d'arriver si un nouveau projet doit être étudié.

Au vote l'Assemblée communale approuve cet investissement par 122 voix, 2 abstentions et 6 refus.

6.4 Crédit d'étude de mise en séparatif du secteur de Combarod et vote y relatif

Mme Chantal Angéloz indique que le système d'évacuation des eaux du quartier de Combarod, qui comprend plusieurs secteurs (le quartier de Combarod lui-même, les propriétés situées en bordure de la Route de Belfaux et l'impasse du Verger) doit être mis en séparatif selon le plan général d'évacuation des eaux établi au début des années 2000 et actualisé l'année dernière.

Il s'agit d'un projet complexe. Les plans déposés à la commune ne correspondent pas forcément à la réalité du terrain. Les premières maisons de ce quartier ont été construites au début des années 1970. Il est donc nécessaire, pour éviter de pénibles surprises tant pour les propriétaires des secteurs concernés que pour la commune, de procéder à l'étude de chaque situation.

Dans le même temps, un projet chiffré sera établi. Il vous sera soumis, lors d'une prochaine Assemblée communale.

Les habitants de ce secteur seront invités à une séance d'information.

Mme Amélie Collaud lit le préavis de la commission financière : « *La commission financière, à la majorité des membres présents, recommande à l'assemblée d'accepter le crédit d'étude de CHF 240'000.-. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2 % pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 3 %.* »

La parole n'est pas demandée.

Au vote l'Assemblée communale approuve cet investissement par 118 voix, 25 abstentions et 0 refus.

6.5 Aménagement de places de parc et vote du crédit y relatif

M. Alain Lunghi présente la demande d'un crédit d'investissement pour l'aménagement de places de parc sur la parcelle communale RF 858, propriété de la commune de Corminboeuf. Différents projets immobiliers arrivant à terme en 2018, le Conseil communal a analysé la disponibilité de places de parc dans la zone « centre » de notre commune. Un manque évident de places de parc, dû à la réaffectation de certaines parcelles, a été constaté. Partant, la commune a décidé de valoriser une partie du terrain en sa possession, par l'aménagement de 14 nouvelles places de parc. Une partie de ces places pourront, moyennant location, être mises à disposition des utilisateurs des infrastructures se situant dans un périmètre proche.

Il est précisé que les 14 places de parc resteront propriété de la commune et seront louées CHF 50 par mois par place. Les 14 places de parc sont destinées dans leur intégralité à être louées au Restaurant St-Georges

Typologie de l'aménagement : L'aménagement se compose de 14 places de stationnement de dimension de 2.65 m x 5.00 m avec un accès de 6.50 m de largeur. Le chemin piétons existant, situé à l'Est des places de parc, sera maintenu en gravier. Son profil en long sera corrigé pour réduire la pente, en particulier dans sa partie nord, pour la jonction sur le trottoir de la Route du Centre. Compte tenu des niveaux existants, il sera toutefois nécessaire de placer une pente de 10 % sur environ 14 m. La visibilité au débouché de la Route du Centre est très bonne et la pente y sera réduite à 3 % pour faciliter l'engagement des véhicules.

Les places seront réservées pour le St-Georges.

Pour le financement de ces aménagements, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit de CHF 150'000.- TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2 % pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 4 %.

Mme Amélie Collaud lit le préavis de la commission financière : « *La commission financière, à la majorité des membres présents, recommande à l'assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 150'000.-. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 2 % pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 4 %.* »

M. Alain Küng conçoit que le grand souci du Conseil communal est de faire vivre le centre village et que les conditions cadres soient réunies pour en faire un cadre de vie agréable. Il relève cependant que ce n'est pas une tâche de la commune de construire des places de parc pour des acteurs privés. Surtout si elles ne seront pas mises à la disposition de tous les citoyens. Il s'agit d'un cadeau au secteur privé. Avec ce projet, une sortie sur le trottoir est à nouveau ouverte, c'est une brèche dans la sécurité des piétons. Il faudrait plutôt inciter les acteurs en présence à s'entendre.

M. Alain Lunghi remarque que les places de parc projetées sont déjà utilisées de manière sauvage à ce jour. La construction est prévue sur un terrain communal qui n'est pas actuellement prévu pour une construction. Il s'agit de faire quelque chose pour la communauté, pour la vie au village. Le Conseil communal répond aux demandes des citoyens de faire quelque chose pour la réouverture du restaurant.

M. Angéloz aimerait savoir où sont passées les places de parc financées par la paroisse et la commune. C'est la seule parcelle qui reste à la commune et il estime qu'elle pourrait être utilisée autrement.

M. Alain Lunghi indique que la question des places a été réglée entre privés. Le propriétaire qui a vendu le terrain qui a permis de construire l'immeuble a été vendu avec les places de parc, car il ne souhaitait plus exploiter le restaurant. Le permis de construire de l'immeuble a été délivré par la Préfecture.

Il n'est pas possible de revenir en arrière et face au constat que les places sont perdues, le Conseil communal a réagi en conséquence.

Mme Anne-Elisabeth Nobs précise que c'était le même propriétaire qui était propriétaire du St-Georges et du terrain situé derrière.

M. Armand Angéloz estime que si ces places étaient construites, elles devraient être à disposition de tous les citoyens.

M. Claude Mindel estime que des places de parc qui appartiennent à la chapelle, doivent retourner à la chapelle.

Les places de parc devant l'école ont été supprimées pour des questions de sécurité mais cela crée des problèmes pour les lotos. Si les personnes fréquentant les lotos ne peuvent pas se parquer tout près, elles ne viennent plus du tout.

De plus, il espère que le Conseil communal trouvera une solution pour le Denner, en lui trouvant des locaux plus grands, ce qui aidera également à une bonne cohésion au sein du village.

M. Marcel Bertschy remarque que sans la cession des places de parc de la chapelle que la commune a données au promoteur immobilier, le bâtiment n'aurait jamais pu être construit.

M. Alain Lunghi relève que la marge de manœuvre du Conseil communal est quasiment nulle. Ce qui s'est passé est malheureux.

M. Dominique Rhême ajoute qu'en sa qualité de responsable du dicastère qui gère la chapelle, il peut affirmer qu'aucune place de parc, propriété de la commune, ni par le passé ni à présent, n'est rattachée à la chapelle. Ce qui existe au Registre foncier, c'est que 5 à 10 places de parc sont mises à disposition de la chapelle lors des offices par le biais d'une servitude sur la propriété du St-Georges. La servitude est inscrite depuis 2000 environ. Maintenant que l'aménagement des alentours de la chapelle est presque terminé, un panneau sera remis pour indiquer que les véhicules peuvent se parquer sur ces places durant les offices religieux. Il n'y a pas de places propriété de la commune et la servitude est au bénéfice de la paroisse.

A la remarque d'un citoyen qui relève que le cadre de vie dans la commune se dégrade - on va vers un bétonnage intensif au détriment des arbres et qui s'étonne de la facilité avec laquelle les places de parc pourront être acceptées par le canton, **M. Alain Lunghi** répond qu'il n'est pas prévu de bétonner les places de parc, qui seront mises à l'enquête de manière tout à fait conventionnelle.

M. André Bruderer indique que l'aménagement autour de la chapelle est en cours. Un platane sera planté en lieu et place du noyer protégé. De plus, la commune plante

de nombreux arbres ; récemment, une quarantaine d'arbres ont été plantés par des écoliers de l'école primaire.

Mme Marie-Thérèse Simonet remarque que les places prévues seront louées et ne serviront donc à rien pour les habitants et se demande pourquoi la commune construit des places. De plus, elle se demande ce qu'il en est des places de l'ancienne poste.

M. Alain Lunghi précise les places de la poste sont des places privées. Le Conseil communal a fait le choix de proposer de construire 14 places de parc car le terrain est à disposition.

M. Alain Küng demande si le Conseil communal sait si le propriétaire du St-Georges a pris contact avec le propriétaire des places de l'ancienne poste.

M. Jean-Marc Angéloz demande quel est le type de contrat prévu, et le cas échéant, la commune pourra-t-elle faire marche arrière ?

M. Alain Lunghi indique que le contrat sera écrit après la décision de l'assemblée. Le terrain pourrait être utilisé pour un autre usage.

M. Angéloz demande où se situera la halle multisports et est-ce qu'il y aura des places de parc à ses abords ?

M. Alain Lunghi répond que le crédit d'étude pour la halle multisports devra indiquer tout ce qui est possible de faire.

Au vote, l'assemblée accepte l'investissement par 79 voix (oui), contre 48 voix (non) et 16 abstentions.

6.6 Crédit d'étude de faisabilité pour une halle multisports et vote y relatif

La commune de Corminboeuf dispose actuellement d'une salle polyvalente datant de 1984 et qui remplit différentes fonctions : salle de gym pour les élèves de notre école, salle de gym à disposition de nos sociétés sportives et culturelles, lieu de manifestations diverses (assemblée communale, loto, etc.). L'augmentation de la population, ainsi qu'un changement de nos habitudes en termes de loisirs, a amené le Conseil communal à réfléchir, d'une part à l'opportunité de construire une nouvelle salle multisports, et d'autre part à la rénovation de la halle actuelle.

L'étude de faisabilité pour une halle multisports donnera les précisions suivantes :

- Première estimation brute des coûts (construction et exploitation)
- Possibilités sous l'angle de l'aménagement du territoire
- Piste de réflexions pour la rénovation de l'actuelle salle de gymnastique

Les résultats obtenus détermineront si une deuxième phase concernant la demande d'un crédit d'investissement en vue de l'élaboration de l'avant-projet devra être envisagée.

Pour le financement de cette étude de faisabilité, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit de CHF 100'000.- TTC.

Cet investissement sera financé par un prélèvement sur les réserves.

Mme Amélie Collaud lit le préavis de la commission financière : « *La commission financière, à la majorité des membres présents, recommande à l'assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 100'000.-. Cet investissement sera financé par un prélèvement sur les réserves.* »

M. Daniel Angéloz s'étonne que le projet soit spécifiquement une halle multisports. Il y a de nombreuses sociétés à Corminboeuf, pas uniquement sportives. Il lui semblerait important d'ouvrir l'étude vers d'autres directions également.

M. Alain Lunghi répond que l'étude devra également déterminer comment pourrait être valorisée la salle de gym actuelle si une halle multisports devait être construite.

M. Angéloz relève que l'emplacement devrait être déterminé avant de demander un crédit d'étude.

M. Alain Lunghi indique que le crédit d'étude permet de se poser les bonnes questions pour l'emplacement. Le crédit d'étude permettra d'étudier le meilleur endroit pour l'implantation. Ces questions doivent trouver des réponses auprès de spécialistes.

M. Alain Küng relève qu'une salle de gym pour 12 classes est exactement la norme. Il ne voit pas pourquoi il faudrait construire une nouvelle halle de gym alors que la salle actuelle est en très bon état, est fonctionnelle et remplit tout à fait son rôle, y compris la fonction d'auditorium.

M. Alain Lunghi indique que le Conseil communal répond aux demandes des citoyens. L'étude permettra également d'étayer le besoin d'une nouvelle halle multisports.

M. Jonathan Collaud constate qu'il y a beaucoup d'opinions différentes au sujet de la halle multisports. Il demande si un processus participatif pour arriver à un consensus ne serait pas plus adéquat que de donner à chaque fois un choix dichotomique. Il demande également comment sont définis les besoins.

M. Alain Lunghi indique que pour cette étude, il faut des spécialistes de l'aménagement, de l'utilisation du terrain, de l'évaluation des coûts. Ces études ne peuvent pas être menées avec un consensus.

M. Despont demande si ce projet ne pourrait pas être inclus dans le cadre d'un projet de l'agglomération.

M. Alain Lunghi répond que la commune ne peut pas arrêter d'investir en attendant la fusion. Un inventaire des possibilités techniques doit être fait.

Au vote l'Assemblée communale approuve cet investissement par 114 voix, 15 abstentions et 14 refus.

7. Divers

Enquête auprès des enfants et jeunes

Mme Pascale Michel, Conseillère communale, indique qu'il y a une enquête en cours auprès des jeunes de la commune et de leurs parents, de 4 jusqu'à 25 ans. Un sondage leur a été adressé et celui-ci est également disponible en ligne sur le site de la commune. L'analyse des réponses permettra de recenser ce qui existe et la perception des jeunes. Trouvent-ils à Corminboeuf ce qui leur convient ? Cela permettra également d'entendre les suggestions et les attentes. Le Conseil communal connaîtra ainsi mieux les besoins des jeunes, ce qui permettra d'élaborer une véritable politique de l'enfance et de la jeunesse à Corminboeuf.

Senior+

Mme Pascale Michel indique que la nouvelle loi Senior+ est entrée en vigueur. Elle vise la valorisation des compétences et le maintien à domicile dans les différentes phases de vie des aînés. Dans ce cadre-là la commune a également entrepris des travaux en partenariat avec le Réseau Santé Sarine. Cela permettra de recenser ce qui existe pour les seniors. Il y a une véritable intention du Conseil communal de répondre aux besoins de notre population et de remplir sa mission auprès de chaque citoyen.

Fusion du Grand-Fribourg- Information

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que mardi prochain, le 28 mai, à 19h30, au restaurant St-Georges, une soirée d'information et d'échange concernant la fusion du Grand Fribourg aura lieu. L'assemblée constitutive a validé la mise en consultation des rapports des groupes de travail et le Conseil communal propose une discussion ouverte et informelle à ce sujet.

Commission de l'environnement et commission culturelle

Nos commissions culturelle et d'environnement sont extrêmement actives, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** les en remercie chaleureusement. Les prochaines activités proposées sont ce samedi 25 mai, la visite du biotope de Verdilloud et le 15 juin la visite guidée des remparts de Fribourg.

Antenne 5G

M. Chenaux a remis le 10 avril une lettre d'opposition à la construction de l'antenne 5G munie de 165 signatures. Il souhaite que le Conseil communal appuie la pétition. Les avis de l'OMS et de l'office fédéral de l'environnement devraient être attendus. Il demande si le Conseil communal déjà pris position.

M. Alain Lunghi répond que le dossier complet n'est pas encore arrivé auprès du Conseil communal. Le Conseil communal voit d'un mauvais œil le positionnement de l'antenne. L'office fédéral de l'environnement publie ce jour un article indiquant que les effets sur la santé ne sont pas connus. Les règlements sur les antennes sont au niveau de la confédération ; il n'y a dès lors pas de sens de faire un moratoire communal.

Réserves

M. Marcel Bertschy relève que les réserves communales au 31 décembre 2018 se montent à 5 millions. Il souhaite obtenir les montants détaillés des réserves.

M. Christian Vorlet propose de publier le bilan intégral dans le prochain bulletin.

Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

M. Claude Mindel propose de créer une commission de 5 à 6 citoyens, limitée dans le temps, pour trouver une solution à ce problème.

Chemin piéton Combarod

Mme Anne-Catherine Menetrey-Doutaz demande où en est le chemin piéton reliant Combarod à l'école.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le Conseil communal a l'espoir d'avoir un chemin piéton pour arriver à pied en sécurité à l'école à la rentrée scolaire.

Remerciements

Mme Anne-Elisabeth Nobs remercie les citoyens pour leur participation à l'Assemblée. Elle remercie également les employés de l'administration, de l'accueil extra-scolaire, de la conciergerie et de l'édilité pour leur excellent travail et leur dévouement, ainsi que les pompiers pour leur disponibilité et les enseignants pour l'encadrement de nos chérubins.

Mme Anne-Elisabeth Nobs remercie également ses collègues du Conseil pour l'excellent esprit de collaboration et leur engagement au service de la collectivité.

L'Assemblée est levée à 23h15 et Mme la Syndique invite les personnes présentes à partager un verre de l'amitié.

La Syndique :

A.-E. Nobs

La Secrétaire :

S. Aïoutz